

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

#### 1. Intitulé du projet

Construction de la halte ferroviaire  
de "Tennis Club" - PK118+075 Ligne Balagne

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET     Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
5° Infrastructures ferroviaires b) haltes ferroviaires ou points d'arrêt non gérés: travaux entraînant une modification substantielle de l'emprise des ouvrages.	Extension du quai de la halte ferroviaire de "Tennis Club" à 65 m de longueur

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Extension du quai de la halte ferroviaire de "Tennis Club" à 65 ml.  
Nature de l'existant : quai de 40 ml

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de permettre aux usagers des transports en commun d'avoir un arrêt ferroviaire répondant aux normes en vigueur: accessibilité handicapés PMR.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont prévus pour une durée de 2 à 6 mois. Afin de ne pas interrompre la circulation et l'exploitation ferroviaire, les travaux à proximité immédiate des voies seront réalisés de nuit (entre une et deux semaines).

- extension du quai,
- aménagement des accès, et éventuellement de traversée de voie.
- mise en œuvre des équipements du quai et des abords.
- éclairage: 3 lampadaires

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en service de cette halte ferroviaire améliorera la desserte ferroviaire à préciser: péri urbain de CALVI

Ce projet n'endura aucun trafic ferroviaire supplémentaire.

Ce projet permettra d'accueillir un train en unité double (UM2) représentant une longueur totale de 80M et une capacité totale de 208 voyageurs en charge normale.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'examen au "cas par cas" art. R.122-3 du Code de l'Environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
extension du quai existant longueur = 25 m largeur = 2 m hauteur /rails = 28cm	25 m x 2 m ,surface de 50 m <sup>2</sup> 3 lampadaires

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Adresse : PINEDE DE CALVI  
Commune de : CALVI

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

schéma d'investissements ferroviaires, de mise en accessibilité

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

emprises existantes ferroviaires feront partie du domaine public ferroviaire .

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	sans impact
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires de volume très limités des déblais ou du nettoyage de la zone seront acheminés vers une décharge agréée.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			éclairage par 3 lampadaires
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>			
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>			



## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF RELATIF à L'OPERATION

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à AJACCIO

le,

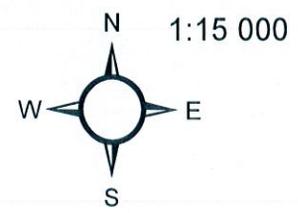
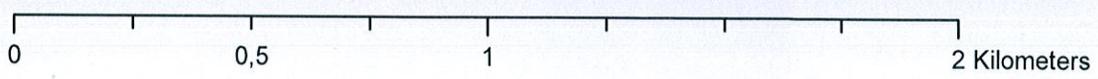
**23 AVR. 2015**

Signature

**P/Le Président du Conseil Exécutif de Corse**  
*et par délégation*  
**Le Directeur Général Adjoint Aux Infrastructures,**  
*Routes et Transports*

**Georges ARGIVIER**

# RESEAU DES CHEMINS DE FER DE LA CORSE



**Construction de la halte ferroviaire du "Tennis Club" - PK118+075 Ligne Balagne**

Photo1 : Vue vers « L'île Rousse » :quai existant



Photo2 :Zone d'extension du quai



**RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF****DIRECTION GENERALE ADJOINTE AUX INFRASTRUCTURES,  
ROUTES ET TRANSPORTS****Approbation du projet d'aménagement définitif de la traversée de la pinède de CALVI.**

En 2003 la CTC et la ville de Calvi ont initié un projet d'aménagement pour lutter contre les traversées anarchiques de la voie ferrée dans la partie de la pinède, avec la création d'un chemin communal, le repositionnement des arrêts et l'aménagement de nombreux passages à niveau permettant l'accès à la plage et aux établissements de restauration.

Cette opération avait fait l'objet d'une approbation de l'Assemblée Corse le 15 mai 2003 pour un montant de 657 900 € HT avec un plan de financement Etat, CTC, ville de Calvi (52%, 34%, 14%). Un arrêté de subvention au titre du CPER 2000/2006 (60% Etat/ 40% CTC) avait été accordé le 14 décembre 2006 pour une dépense éligible de 565 500 € HT.

Un projet a été adressé au Préfet de Haute Corse le 7 septembre 2005 pour instruction et devait être complété par un avis de l'exploitant.

Concomitamment avec les travaux de renouvellement de voies et ballast en 2005, seuls les quais avaient été repositionnés.

En 2006, 2007 et 2010 trois accidents de personnes sont intervenus sur cette section de voie.

Par courrier du 4 juillet 2008, l'exploitant ferroviaire remettait en cause les principes d'aménagements pour assurer un traitement homogène d'exploitation d'ensemble du réseau.

Le 23 mars 2010, à l'occasion de la revue de sécurité de l'exploitation réunissant la CTC, les CFC, la DREAL et le STRMTG, il a été convenu que les services de l'Etat transmettraient les recommandations issues de l'analyse des accidents.

En août 2010, le Président du Conseil exécutif a sollicité le préfet de Haute Corse afin que soit mis en place un comité de pilotage et une étude globale de résolution des traversées anarchiques, sous la présidence du Sous-préfet de Calvi réunissant des maires (Calvi, Ile Rousse, Corbara, Lumio, Monticello, Algajola), les CFC, les services de l'Etat et la CTC.

Une demande de solde en l'état du dossier de financement au CPER 2000-2006 a été adressée par la CTC à l'Etat. Le projet devant être refondu.

En 2012 l'étude menée par le CETE méditerranée, dont le diagnostic était réalisé en décembre 2011, aboutissait à la mise en place de 15 passages à niveau piétons. Une expérimentation a été conduite à l'été 2012. A la suite un projet d'aménagement définitif a été défini.

Le comité de pilotage a approuvé ce projet en décembre 2012

En 2013, il convient de créer les 6 PN manquants et de raccorder l'ensemble des 15 PN à la plage et/ou aux restaurants par la mise en place d'escaliers spécifiques et 2 rampes aux normes PMR.

L'obligation faite par le préfet de procéder aux raccordements vers la plage avant le 15 juin 2013, s'est concrétisée fin mai 2013 par la mise en place très rapidement de 8 escaliers provisoires ainsi que la réalisation de 2 PN.

C'est ainsi 11 PN qui sont à disposition des riverains et touristes pour la saison 2013.

Au vu du cadre administratif complexe lié à la concession de la plage à la commune de Calvi, qui a elle-même autorisé des concessions aux plagistes, il est convenu que la ville de Calvi assure la maîtrise d'ouvrage de 3 des 15 passages à niveau. Une convention est donc nécessaire pour confier provisoirement la maîtrise d'ouvrage des travaux de passage à niveau ainsi que pour définir les règles de gestion et d'entretien des aménagements réalisés.

Il est aussi à noter que le trait de côte de la baie de Calvi est en recul, et il a été constaté des dégâts importants sur des portions des talus ferroviaires dans cette section.

C'est ainsi :

- un mur de soutènement côté mer, dont les fondations sont désormais apparentes, qu'il faut conforter
- un talus qu'il faut reconstituer, car il s'effondre régulièrement malgré la présence d'enrochements, la situation s'aggravant par les piétinements des touristes qui traversent ce milieu dunaire très sensible puis la voie ferrée déchaussant aussi les traverses tenant les rails.

Les travaux nécessaires à l'accessibilité des plages et restaurants devront donc être complétés par des aménagements de génie civil et de reconstitution des dunes accompagnés par des rechargements de plage.

Un stock issu d'une zone de dragage sur la commune de Calvi a été constitué régulièrement, au voisinage des installations du 2<sup>ème</sup> REP, qui peut utilement servir pour cette prestation qui doit être respectueuse du site.

La gestion de la partie dunaire (talus ferroviaire) nécessite aussi un soin particulier, et des casiers constitués à partir de ganivelles sont à prévoir, tant pour lutter contre l'érosion due au vent et conserver le sable, que pour empêcher les piétinements et les traversées anarchiques à l'origine des désordres et du déséquilibre naturel.

Certains de ces aménagements nécessitent des autorisations administratives (AOT sur domaine public ou loi sur l'eau) préfectorales, ainsi que des études (granulométrie, identification chimique...) particulières pour envisager une réutilisation.

### **I-1- Objectifs du projet**

Le projet d'aménagement consiste à :

- créer 4 passages à niveau, catégorie 3, 3 par la commune par convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage et 1 par la CTC
- créer 2 rampes d'accès PMR vers la plage.
- Créer 14 escaliers côté plage et une zone d'attente en béton pour les véhicules de secours
- Rallonger les 3 quais des haltes se situant dans la pinède et les équiper
- De conforter les talus ferroviaires soumis à l'érosion par les coups de mer, le vent et le piétinement, sur 3 zones :
  - Par mise en place d'un muret en béton armé de protection de la fondation d'un mur de soutènement existant qui sera ensuite recouvert par une dune de sable dans la zone du PN26.6
  - Par la reconstitution de dunes de sables disparue et de rechargement de la plage dans la zone du PN 26.5 et 26.4
- Equiper chaque PN d'un candélabre, de points lumineux de balisage, de kakemonos identifiant visuellement les traversées autorisées
- Signaler ces PN par des panneaux directionnels à partir de la RN
- Equiper les zones de stationnement de panneaux d'information pour situer les traversées autorisées et donnant des messages de prévention sur les risques liée à la présence du train

### **I-2- Estimation du projet**

Le coût total de l'opération se décompose comme suit :

<b>Etudes</b> .....	<b>10 000,00 € HT</b>
<b>Travaux escaliers et rampes</b> .....	<b>500 000,00 € HT</b>
<b>Travaux confortement mur et dune</b> .....	<b>325 000,00 € HT</b>
<b>Travaux de signalisation</b> .....	<b>15 000,00 € HT</b>
<b>Soit un total général de</b> .....	<b>850 000,00 € HT</b>

### III – MODALITES DE FINANCEMENT

Ces travaux devraient être financés dans le cadre du Contrat de Projet Etat - Région période 2007/2013, selon la répartition suivante :

	Estimation HT	Part CTC HT (50%)	Part Etat HT (50%)
<b>Total</b>	850 000 €	425 000 €	425 000 €

Ce plan de financement ne deviendra définitif qu'après approbation par le COREPA.

### CONCLUSIONS

**Je vous propose :**

- **D'APPROUVER** le projet de d'aménagement global de la traversée par la voie ferrée de la pinède de Calvi
- **DE SE PRONONCER** favorablement sur la poursuite de l'aménagement
- **DE M'AUTORISER** à solliciter les demandes de subvention au titre du CPER 2007/2013
- **DE M'AUTORISER** à lancer les consultations études et travaux nécessaires à la poursuite de l'opération, à signer et exécuter les marchés correspondants.
- **DE M'AUTORISER** à solliciter auprès du préfet les autorisations réglementaires à la poursuite des travaux.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

